



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le dix-sept octobre,

Le Conseil municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence du Maire Christian DENANS,

N° 2025-30 -

Date de la convocation municipale : 10 octobre 2025

(art. L2121-11 du CGCT)

OBJET :

Désignation de 2
représentants de la
commune auprès de
l'Office de Tourisme du
Massif des Costes à
Pélissanne

Présent(e)s :

Mmes Laetitia BAUDOT - Magali BERGUES - Mélanie GALVEZ - Natacha GRISONI - Sophie KERNEN

MM. Marc BELLUAU - Daniel BOCCA - Alain BROUSSE - Jean de PALEVILLE - Christian DENANS - Sylvain GONDRY.

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aurore PIETTE donne pouvoir à Mme Magali BERGUES

M. Stéphan LUCIBELLO donne pouvoir à M. Christian DENANS

M. Roger OUILLASTRE donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN

M. Stéphane ROLLIN donne pouvoir à M. Marc BELLUAU

Secrétaire de Séance désignée par l'assemblée : Mme Mélanie GALVEZ

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 29 août 2001, n° 2001/46, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Office du Tourisme du Massif des Costes installé sur la commune de Pélissanne. Il est rappelé que l'objectif de cette association, qui regroupe également les communes d'Alleins, Vernègues, la Barben et Pélissanne, consiste à étudier l'offre d'hébergeurs sur le territoire et à réaliser des actions en vue de promouvoir l'activité touristique des communes membres, tout en assurant des missions d'accueil, d'information et d'animation touristique.

D'intérêt public, les prestations précitées font l'objet d'une subvention annuelle calculée au prorata du nombre d'habitants de chaque commune. Suite aux élections municipales, le conseil d'administration de l'office sollicite les communes adhérentes pour la désignation de deux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ **Désigne** à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Madame Natacha GRISONI - Conseillère Municipale – Déléguée Titulaire
- Monsieur Roger OUILLASTRE - Conseiller Municipal – Délégué Suppléant

Représentants de la commune au sein de l'Office du Tourisme du Massif des Costes.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de Séance

Mélanie GALVEZ

Le Maire d'AURONS,

Christian DENANS

- Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.